



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 septembre 2023  
Français  
Original : anglais

## Situation au Soudan du Sud

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2677 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2024 et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Il présente les faits nouveaux intervenus sur le plan politique et sur celui de la sécurité, ainsi que la situation humanitaire et la situation des droits humains, et dresse le bilan des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2023.

#### II. Évolution de la situation politique

2. L'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (Accord revitalisé) est restée limitée pendant la période considérée. Le 9 juillet, à l'occasion du douzième anniversaire de l'indépendance de la République du Soudan du Sud, le Président, Salva Kiir Mayardit, a lancé un appel à la paix et à la stabilité, conditions préalables au retour des réfugiés sud-soudanais. Le 30 juillet, pendant la célébration de la Journée des martyrs, le Président a souligné qu'il n'y aurait pas de retour à la guerre et que les élections étaient la seule voie possible pour le pays.

3. À la suite de la première réunion, le 1<sup>er</sup> juin, de l'équipe spéciale mixte chargée de faire progresser l'élaboration de la constitution et le processus électoral, coprésidée par le Gouvernement et la MINUSS, le 13 juillet, l'équipe spéciale mixte a désigné l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) comme coprésidentes. Le 27 juillet, l'équipe spéciale a été rebaptisée « équipe spéciale mixte gouvernementale et trilatérale (Union africaine, IGAD, ONU) pour la mise en œuvre des processus constitutionnel et électoral ». Lors de cette réunion, le Bureau national de statistique, la Commission électorale nationale et la Commission nationale de révision de la Constitution ont présenté leur projet de plan d'action et leur budget prévisionnel à l'équipe spéciale mixte. Lors de la même réunion, à la demande du Gouvernement, la MINUSS, l'Union africaine, l'IGAD et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont présenté un document officiel mettant en évidence les questions prioritaires et les décisions devant être prises par les parties à l'Accord revitalisé afin d'avancer dans la préparation des



élections. Il s'agit notamment d'adopter la législation nécessaire, de reconstituer les organes électoraux compétents, de déterminer le type et le nombre d'élections et de décider du calendrier d'inscription sur les listes électorales et des options liées à l'inclusion des populations déplacées.

4. Le 5 juin, le projet de loi de 2023 portant modification de la loi de 2012 sur les élections nationales, le projet de loi de 2023 portant modification de la loi sur la Commission sud-soudanaise de lutte contre la corruption et le projet de loi de 2023 portant modification de la loi sur l'Administration fiscale nationale ont été présentés au Parlement. Les projets de loi ont été transmis pour examen aux commissions compétentes, mais aucune avancée n'a été enregistrée par la suite aux fins de leur adoption. Les 22 et 23 juin, la Commission spécialisée permanente sur la législation et la justice de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée a organisé, avec le soutien de la MINUSS et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un atelier de consultation publique de deux jours sur les questions non résolues dans le projet de loi relatives au système électoral et aux quotas pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Le 21 août, la Commission spécialisée a soumis son rapport, accompagné d'observations et de recommandations, au Parlement dans le cadre de la deuxième lecture du projet de loi. Le 24 août, la Commission spécialisée a tenu des consultations supplémentaires avec la Commission électorale nationale sur les aspects opérationnels du projet de loi électorale, en préparation de la troisième lecture. La MINUSS et le PNUD ont continué d'apporter un appui technique à la Commission spécialisée ainsi qu'à la Commission électorale nationale sur l'examen du cadre juridique électoral, y compris sur la manière d'aborder les questions non résolues et les problèmes techniques et opérationnels potentiels.

5. Le 6 juin, le Comité permanent de haut niveau sur la mise en œuvre de la feuille de route, composé des parties à l'Accord revitalisé, a convoqué la première réunion consultative des parties prenantes avec les acteurs non parties. Les participants à la réunion ont nommé 25 représentants à la Commission nationale de révision de la Constitution reconstituée, qui participeront à l'élaboration de la constitution. La reconstitution de la Commission accuse un retard de six mois. Le 22 juin, lors d'une autre réunion, le même Comité a décidé que le Conseil des partis politiques serait une entité non partisane et que la présidence, la vice-présidence et les sept membres du Conseil ne seraient pas soumis au ratio de partage du pouvoir prévu dans l'Accord revitalisé, et que leur désignation serait approuvée par une résolution adoptée par les deux tiers des membres de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée.

6. Le 7 juin, le Président a reçu le général Johnson Olony pour discuter de l'intégration des forces d'Agwelek dans les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, conformément à l'accord de paix de Khartoum de janvier 2022. Le général Olony a également soumis au Président sa proposition de partage du pouvoir pour la gouvernance de l'État du Haut-Nil et les structures de commandement militaire.

7. Le 12 juin, la Police nationale sud-soudanaise a mis en place un comité de sécurité électorale et désigné des personnes référentes pour la planification de la sécurité des élections. Le comité examine avec la MINUSS et le PNUD les formes d'appui possibles, y compris la formation sur le rôle des forces de sécurité dans les élections, et élabore actuellement un projet de plan de sécurité des élections.

8. La reconstitution du Conseil des partis politiques accuse désormais un retard de 11 mois. Le 24 juin, le Mouvement démocratique national a ouvert son bureau à Djouba et annoncé son intention de se préparer pour les élections. Son président, Lam Akol, est rentré à Djouba du Soudan le 31 juillet pour participer aux élections. Le 2 juillet, le Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition (MPLS dans l'opposition) a ouvert un bureau à Malakal (État du Haut-Nil). Le 4 juillet, le

Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) a organisé un grand rassemblement politique à Wau (État du Bahr el-Ghazal occidental), pour soutenir le Président en tant que candidat du parti pour les élections. En acceptant ce soutien, le Président a assuré qu'il n'y aurait pas de nouvelle prolongation de la période de transition. Le Secrétaire général du MPLS, Peter Lam Both, a annoncé que le parti avait enregistré 4,9 millions de membres au cours des deux dernières années. Les partis politiques et les organisations de la société civile ont critiqué cette manifestation comme étant prématurée et illégale, puisqu'il n'avait pas été donné aux autres partis d'organiser des manifestations similaires, et ont appelé le Gouvernement à garantir un espace civique et politique pour toutes et tous. Le 23 juillet, un nouveau parti politique, le Front uni du peuple, a été annoncé à Djouba et a déclaré avoir enregistré 50 000 membres. Le 5 août, le Parti patriotique national a lancé son programme électoral à Torit (État de l'Équatoria-Oriental).

9. Le 9 juin, le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a indiqué qu'un don de 498 574 dollars du Japon avait permis aux observateurs nationaux du Mécanisme de reprendre leur travail. Les observateurs étaient en grève depuis mars 2023 en raison du non-paiement des salaires depuis avril 2022. La Norvège a fait don de 1,8 million de dollars à la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée le 9 juin et de 1,4 million de dollars au Mécanisme le 22 juin.

10. Le 27 juin, le Chef des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le général Santino Deng Wol, a présenté le plan des Forces sud-soudanaises de défense du peuple visant à répartir 350 postes militaires, dont 211 pour le MPLS/les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, 106 pour l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition) et 33 pour l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, sur la base du ratio de partage du pouvoir prévu dans l'Accord revitalisé. Il s'agit notamment de postes de direction et d'administration au quartier général des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et au Ministère de la défense et des anciens combattants. Si l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud a présenté sa liste de candidats, l'APLS dans l'opposition n'a pas encore présenté la sienne. Le 29 juin, l'APLS dans l'opposition a affirmé que les structures des Forces sud-soudanaises de défense du peuple favorisaient le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan en lui donnant plus de pouvoir sur les officiers de l'APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud. Le déploiement de la phase I et la formation de la phase II des Forces unifiées nécessaires, qui devaient commencer respectivement en septembre et en novembre 2022, n'ont pas commencé malgré les annonces répétées du Gouvernement en ce sens.

11. L'impasse créée par la permutation des portefeuilles de la défense et des anciens combattants, d'une part, et de l'intérieur, d'autre part, et par le limogeage de la Ministre de la défense et des anciens combattants le 3 mars, a donné lieu à des échos contradictoires quant à sa résolution. Le 22 juin, le cabinet du Premier Vice-Président a publié une déclaration réfutant les informations rapportées par les médias selon lesquelles l'impasse créée par la permutation des portefeuilles avait été réglée par le Président et le Premier Vice-Président.

12. Le 10 août, lors de la trente et unième réunion plénière de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, le Président par intérim, le général de division (retraité) Charles Tai Gituai, a déclaré que des étapes cruciales prévues dans l'accord de paix n'avaient pas été franchies. Il a souligné la nécessité d'une action concertée pour accélérer le processus de mise en œuvre.

### **Activités menées et faits nouveaux survenus au niveau régional**

13. Du 11 au 13 juin, le Président a participé au quatorzième Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement sur la paix et la sécurité régionales, organisé par l'IGAD à Djibouti. Lors du Sommet, Djibouti a été confirmé à la présidence et le Soudan du Sud à la vice-présidence de l'IGAD. Le Kenya a remplacé le Soudan du Sud en tant que chef de file du processus de médiation au Soudan, mais cette décision a été rejetée par le Soudan. Dans le communiqué du Sommet, le Gouvernement a été exhorté à accélérer la réalisation des tâches essentielles à la tenue d'élections au Soudan du Sud.

14. Le 10 juillet, le Soudan du Sud a participé à la première réunion du quatuor de l'IGAD à Addis-Abeba et a discuté de la mise en œuvre de la feuille de route de l'IGAD pour la paix au Soudan, comme énoncé lors du Sommet de l'IGAD le 13 juin. Le Soudan a boycotté la réunion pour s'opposer à la présidence du Kenya. Le 13 juillet, le Président a participé au sommet des États voisins du Soudan au Caire, et a appelé à un processus de médiation national dirigé par le Soudan pour mettre fin au conflit.

### **Situation économique**

15. Les importations au Soudan du Sud ont continué de baisser en raison du conflit au Soudan, ce qui a entraîné une hausse de l'inflation des prix du marché. Au 31 août, la livre sud-soudanaise s'était dépréciée d'environ 50 % par rapport au dollar des États-Unis depuis le début de l'année 2023, en raison de l'épuisement des réserves de la Banque centrale. La Banque a continué de vendre des dollars des États-Unis aux enchères et à restreindre les emprunts du Gouvernement pour stabiliser l'économie.

16. Le 20 juin, le Ministre des finances et de la planification économique a présenté à l'Assemblée nationale le budget pour l'exercice 2023/2024, dont les dépenses sont estimées à 2 110 milliards de livres sud-soudanaises (2,06 milliards de dollars), les recettes à 1 840 milliards de livres sud-soudanaises (1,80 milliard de dollars), et le déficit à 267 milliards de livres sud-soudanaises (261 millions de dollars). Le Gouvernement compte financer le déficit par la mobilisation de recettes intérieures non pétrolières et par l'emprunt intérieur. Le 17 juillet, lors d'une audience publique sur le projet de budget, différents acteurs ont exprimé des critiques et leur mécontentement à propos de l'allocation des ressources. Le 22 juillet, le groupe parlementaire du MPLS dans l'opposition a averti que l'insuffisance des fonds alloués aux tâches essentielles décrites dans l'Accord revitalisé mettrait en péril à la fois la feuille de route de 2022 et les élections de 2024. Le 11 août, le budget a été adopté malgré l'opposition du MPLS dans l'opposition, qui n'était pas d'accord avec le MPLS sur l'augmentation des salaires des fonctionnaires et des forces de sécurité. Le Président a promulgué le budget le 14 août.

## **III. Situation de sécurité**

17. Le conflit au Soudan a encore aggravé les conditions de sécurité et la situation humanitaire au Soudan du Sud, principalement en raison de l'afflux de rapatriés et de réfugiés, de la réduction des ressources disponibles et de la faiblesse des infrastructures pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants. Ces facteurs ont contribué à la montée des tensions intercommunautaires. Entre-temps, les vols transfrontaliers de bétail et la concurrence pour les pâturages ont conduit à des combats entre communautés dans plusieurs États, notamment ceux de Ouarrap, des Lacs et de l'Unité.

### Région du Haut Nil

18. Les tensions se sont aggravées sur le site de protection des civils de Malakal à la suite d'affrontements le 28 mai entre personnes déplacées shilluk et nuer au sujet de l'accès à un point d'eau ; les affrontements ont fait un mort chez les Nuer. Le 8 juin, un membre de la communauté shilluk et un garde de sécurité ont été tués, ce qui a entraîné des violences intercommunautaires sur le site de Malakal, lesquelles ont fait 14 morts, 25 blessés (dont une femme) et ont contraint plus de 8 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays à s'installer ailleurs. Du 9 au 12 juin, la MINUSS et les partenaires humanitaires ont coordonné la délocalisation d'au moins 56 déplacés nuer du site de Malakal vers la ville de Malakal, à leur demande. Par la suite, la communauté nuer a quitté le site pour s'installer dans la ville de Malakal. Les forces gouvernementales et la MINUSS ont continué de renforcer la sécurité à l'intérieur et autour du site. Le Gouvernement a repéré plusieurs endroits dans la ville de Malakal susceptibles d'accueillir les personnes arrivant du site. Depuis les premiers affrontements, la MINUSS a maintenu une forte présence à l'intérieur et autour du site.

19. De fortes tensions ont été signalées dans la ville de Wunkur (État de l'Unité), après l'attaque, le 1<sup>er</sup> juillet, d'une délégation de la mission de paix conduite par la Commission pour la paix et la réconciliation de la Zone administrative de Ruweng. Le Président de la Commission a été blessé dans l'attaque et sept délégués ont été tués. Wunkur est situé à la frontière des États de Jongleï et du Haut-Nil et est revendiqué par plusieurs communautés. Les forces de l'APLS dans l'opposition se trouvent dans la région depuis que des combats ont éclaté entre Agwelek et l'APLS dans l'opposition au cours de la seconde moitié de l'année 2022.

20. Les conditions de sécurité restent pour l'essentiel inchangées dans l'État de Jongleï. Même si les attaques menées par les Murle persistent, leur nombre a diminué au cours de la période considérée : on a dénombré 25 attaques, 36 personnes tuées (30 hommes, 2 femmes, 2 garçons, 2 filles), 15 blessés (14 hommes, 1 garçon) et 29 enlèvements (4 femmes, 12 garçons, 13 filles) depuis le mois de juin.

### Région de l'Équatoria

21. Dans l'État de l'Équatoria-Central, en juin, des éléments du Front de salut national ont mené des attaques contre des civils et le personnel des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, après l'échec de l'initiative de paix locale signée entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national à Rivière-Yei. Des accrochages, attaques et embuscades entre les deux groupes ont continué d'être signalés. Les opérations de désarmement dans le comté de Djouba, qui se sont ensuite étendues à d'autres zones de l'État, ont créé des tensions entre les forces de sécurité et les éleveurs de la région et suscité des inquiétudes quant à la protection des civils.

22. La situation de sécurité dans l'État de l'Équatoria-Occidental est imprévisible, les tensions persistant entre les communautés d'accueil et les éleveurs dans les comtés de Moundri, Mvolo et Maridi. Les cas de destruction de terres agricoles et de cultures liés aux déplacements de bétail ont accru les tensions et le risque d'attaques en représailles. Les éleveurs dinka de Bor restent dans la région malgré les différents ultimatums lancés par les autorités de l'État pour qu'ils la quittent. Les tentatives des Forces sud-soudanaises de défense du peuple visant à chasser les éleveurs des comtés ont également échoué. La situation le long de la frontière avec la République centrafricaine reste tendue, malgré la réouverture de la frontière entre les deux pays après que les affrontements entre de jeunes azande et de jeunes de l'ex-Séléka à Source Yubu (Soudan du Sud) et Bambouti (République centrafricaine) en avril avaient conduit à sa fermeture temporaire. La situation en matière de sécurité dans le

comté de Tamboura reste fragile, les efforts pour relancer les conférences de paix de Tamboura se poursuivent.

### **Région de Bahr el-Ghazal**

23. Les violences cycliques liées aux vols de bétail transfrontaliers ont persisté dans la zone des frontières des trois États de Ouarrap, de l'Unité et des Lacs. Les conditions de sécurité le long du corridor Twic (État de Ouarrap)-Mayom (Unité) se sont détériorées, des vols de bétail qui auraient été commis dans l'État de Ouarrap par des éléments bul nuer de l'État de l'Unité ayant entraîné le déplacement de civils loin des zones exposées aux affrontements. Les activités économiques le long de la frontière se sont réduites. En réponse, des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont été déployés le long de la frontière. Début juillet, des jeunes dinka twic armés ont bloqué la route reliant le payam d'Ajakuach dans l'État de Ouarrap au comté de Mayom dans l'État de l'Unité, en raison d'allégations d'attaques et de vols persistants visant la communauté.

24. Depuis avril, des attaques cycliques de représailles entre des Misseriya du Soudan et des éléments des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont fait 141 morts, dont 47 parmi les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, dans le Bahr el-Ghazal septentrional. La communauté d'accueil a déclaré que les éleveurs misseriya n'avaient pas respecté les résolutions adoptées lors des conférences de paix préalables à la migration, ce qui a généré des tensions.

## **IV. Situation humanitaire**

25. Au 31 août, 249 403 personnes avaient été enregistrées comme ayant franchi la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud depuis que les combats ont éclaté au Soudan le 15 avril. Plus de 91 % des arrivants sont des ressortissants du Soudan du Sud. L'engorgement et la surpopulation à Renk, dans l'État du Haut-Nil, suscitent des inquiétudes croissantes. De nombreux arrivants ont déclaré avoir subi de graves traumatismes, certaines personnes souffrant de maladies chroniques n'ayant pas eu accès à l'assistance ou aux traitements médicaux habituels.

26. Des épidémies de rougeole ont été confirmées par le Ministère de la santé dans les États du Haut-Nil (6 juin) et de l'Équatoria-Central (20 juillet), et par les partenaires de santé dans l'État de Ouarrap (20 juillet). En collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Ministère a mené des campagnes de nettoyage des poches épidémiques dans l'État du Haut-Nil. Les partenaires de la santé ont renforcé leur action en offrant des consultations, des services de vaccination et d'orientation des patients, ainsi qu'en distribuant des trousseaux médicaux d'urgence à partir de centres de soins mobiles.

27. Le 16 juin, plus de 150 cas d'une maladie inconnue, dont 23 ayant entraîné la mort, ont été signalés dans l'unité de soins de santé primaires de Darjo dans le payam de Darjo (comté de Longochuk, dans l'État du Haut-Nil). Le Ministère de la santé et les partenaires du Groupe sectoriel pour la santé continuent de surveiller la situation.

28. Le 25 juin, environ 1 800 personnes ont été déplacées à la suite d'affrontements armés à Mathiang dans le comté de Longochuk (Haut-Nil). Certaines personnes ont fui dans la brousse autour de Mathiang, tandis que d'autres ont cherché refuge dans d'autres endroits. Des pillages et des détériorations de biens, des pertes d'abris et des pertes matérielles ont été signalés. La crainte d'une reprise des combats persiste à Mathiang.

29. Pendant la période considérée, 104 faits liés aux restrictions de l'accès humanitaire ont été signalés, dont 53 concernaient des violences contre des agents et

des biens humanitaires. Trente-quatre cas de pillage et de vol de biens humanitaires ont été signalés. Neuf attaques contre des convois et des véhicules sous contrat commercial ont eu lieu entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août dans les États de Jongleï (4), du Haut-Nil (1), de l'Équatoria-Oriental (3) et de Ouarrap (1). Depuis le début de l'année 2023, trois travailleurs humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions.

## **V. Exécution du mandat de la Mission**

### **A. Appui à l'application de l'Accord revitalisé et à la mise en œuvre du processus de paix**

30. La MINUSS a poursuivi ses bons offices auprès des parties à l'Accord revitalisé ainsi que des partenaires et acteurs concernés par celui-ci. Les responsables de la MINUSS ont tenu des réunions avec le Président, le Premier Vice-Président et des ministres afin de faire le point sur l'établissement de la paix et d'étudier les moyens de lutter contre les violences intercommunautaires.

31. En collaboration avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le PNUD et la Commission de secours et de relèvement du Soudan du Sud, la MINUSS a organisé trois consultations pour les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées à Wau (13 et 14 juin), Raga (15 juin) et Djouba (4 et 5 juillet), sur l'élaboration de la constitution et le processus électoral au Soudan du Sud. Au total, 281 participants (dont 137 femmes) y ont assisté et ont discuté de leur rôle et de leurs droits dans les deux processus. Les participantes et participants ont souligné la nécessité d'assurer l'égalité des chances pour les femmes et d'améliorer la sécurité dans l'ensemble du pays.

32. La MINUSS a fourni un soutien technique dans le cadre des formations d'initiation des membres des parlements des États organisées par le Ministère des affaires parlementaires à Bor, dans l'État de Jongleï (du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin) ; à Bentiu, dans l'État de l'Unité (du 14 au 16 juin) ; et à Djouba, dans l'État d'Équatoria-Central (du 8 au 10 août). Un total de 215 parlementaires (dont 88 femmes) ont acquis des connaissances sur l'Accord revitalisé, la mise en œuvre de la feuille de route de 2022 ainsi que sur leurs attributions dans le processus législatif.

33. Le 20 juin, lors d'une réunion organisée par l'Union africaine à Djouba, la MINUSS a informé le corps diplomatique africain de la mise en œuvre des processus constitutionnel et électoral, ainsi que de l'appui de l'Organisation des Nations Unies au Gouvernement à cet égard. Les ambassadeurs d'Éthiopie, du Soudan, de l'Ouganda, d'Érythrée et de Djibouti ont participé à la réunion.

34. La MINUSS a poursuivi les tables rondes sur Radio Miraya afin d'élargir l'espace civique et politique. La Mission a organisé 12 discussions auxquelles ont participé des représentants du monde universitaire, des ministres, des hauts fonctionnaires, des dirigeants de partis politiques et des organisations de la société civile. Le 19 juin, la MINUSS a organisé une émission de radio intitulée « Démocratie en action », qui traitait de la participation des femmes à la politique, à l'élaboration de la constitution et au processus électoral. Le même jour, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, Radio Miraya a présenté une émission d'entretiens avec des responsables religieux chrétiens et musulmans, qui ont réfléchi à leurs rôles respectifs dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. Le 8 juillet, la MINUSS a organisé une table ronde sur le douzième anniversaire de l'indépendance du Soudan du Sud,

au cours de laquelle les participants ont réfléchi aux enseignements tirés des 12 dernières années et aux perspectives d'avenir.

35. Du 19 au 30 juin, en collaboration avec le PNUD, ONU-Femmes et l'IGAD, la MINUSS a aidé le Comité de réforme judiciaire à mener des consultations publiques à Pibor, Malakal, Yambio et Wau. Au total, 919 participants (dont 315 femmes) ont assisté aux consultations, parmi lesquels des fonctionnaires des États, des membres de l'appareil judiciaire, de la police, des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, des avocats, des autorités coutumières et des organisations de la société civile. L'indépendance de la magistrature, la promotion et les intérêts des juges et l'interface entre les systèmes de justice formelle et de justice coutumière étaient les principaux thèmes de discussion.

36. Le 27 juin et les 11 et 12 juillet, la MINUSS et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont aidé le Comité d'examen stratégique de la défense et de la sécurité à organiser son onzième atelier technique, auquel ont participé 40 personnes (dont 5 femmes). Les participants à l'atelier ont examiné le projet de livre blanc sur la défense et la sécurité, qui, une fois approuvé, établira le cadre de développement à long terme pour la transformation du secteur de la sécurité.

37. Afin de promouvoir la gouvernance démocratique, la consolidation durable de la paix et la coexistence pacifique et d'élargir l'espace politique et civique, la MINUSS a organisé, en collaboration avec l'Union africaine, le Mécanisme conjoint de surveillance et de vérification reconstitué et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, un forum des partis politiques du 16 au 18 août à Wau (Bahr el-Ghazal occidental). Au total, 61 participants (dont 20 femmes) des différents partis et organisations politiques ont signé un mémorandum d'accord du Forum des partis politiques sur le thème « Construire des synergies pour la gouvernance démocratique et la consolidation durable de la paix ». De même, les 14 et 15 juin, à Raga, la MINUSS et la Community Empowerment Progress Organization ont facilité un dialogue politique entre parties prenantes pour 41 participants (dont 15 femmes) afin d'appuyer l'application de l'Accord revitalisé au niveau infranational.

38. Les 30 et 31 août, la MINUSS a soutenu l'atelier que la Commission spécialisée du Parlement sur la défense et les anciens combattants a tenu sur la guérison des traumatismes et la santé mentale à l'intention du personnel de la défense et des anciens combattants, conformément aux priorités énoncées dans le plan d'action 2023-2024 de la Commission.

39. La MINUSS a apporté un soutien technique à la Commission spécialisée de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée sur la sécurité nationale et l'ordre public dans l'élaboration de son premier plan d'action annuel, qui a été approuvé le 25 août.

40. Du 21 au 25 août, la MINUSS a fourni un soutien technique et une assistance au Service national des prisons dans le cadre de la révision du Règlement des prisons de 2016, afin de le rendre conforme à la loi sur les prisons récemment modifiée.

## **B. Protection des civils et atténuation des conflits intercommunautaires**

41. La MINUSS a continué d'adopter une approche globale pour maintenir une position proactive et mobile face aux menaces existantes et émergentes, en utilisant son dispositif d'alerte rapide pour éclairer les priorités opérationnelles liées à la protection des civils. Pour renforcer la mise en commun et l'analyse collective des informations d'alerte rapide ainsi que la planification et les interventions, la Mission



a mis en place des structures de coordination qui rassemblent toutes les composantes pour se concentrer sur la protection des civils d'une manière intégrée et coordonnée.

42. La MINUSS a aussi continué de promouvoir le dialogue inclusif, la coexistence pacifique, la réconciliation et la cohésion sociale au niveau infranational afin d'améliorer la protection des civils et de créer des conditions propices à l'application de l'Accord revitalisé. Elle a suivi de près les conséquences de l'afflux de réfugiés et de rapatriés fuyant le conflit au Soudan sur les tensions intercommunautaires et la concurrence pour les ressources dans les camps de déplacés reconvertis, afin de surveiller les signaux d'alerte rapide.

43. La MINUSS a facilité 18 initiatives, ateliers et séances de formation professionnelle de renforcement des capacités pour la paix en vue de renforcer la protection des civils par les autorités infranationales et locales et d'améliorer la résilience des populations et le développement durable. Au total, 1 792 personnes (dont 356 femmes) ont participé à ces activités, dont des représentants de la Police nationale sud-soudanaise, des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des organisations de la société civile, des chefs coutumiers, des membres des communautés et des personnes déplacées, dans l'État de Jongleï et la Zone administrative du Grand Pibor, dans l'État de Ouarrap, dans l'État des Lacs, dans l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental et l'Équatoria-Occidental, dans le Bahr el-Ghazal occidental, dans le Haut-Nil, et dans l'État de l'Unité.

44. La MINUSS a tiré parti du financement des activités relatives aux programmes pour renforcer la résilience des communautés en améliorant les compétences professionnelles de 270 bénéficiaires parmi les personnes déplacées, les réfugiés et les communautés d'accueil (dont 172 femmes) dans les États de Jongleï, du Haut-Nil et de l'Équatoria-Occidental, ce qui a permis de promouvoir les moyens de subsistance et de faire progresser les solutions durables. La MINUSS a également mené à bien 26 projets à effet rapide bénéficiant à 120 149 personnes (dont 52 335 femmes) dans les États de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Oriental, de l'Équatoria-Occidental, de Jongleï, des Lacs, du Bahr el-Ghazal septentrional et du Bahr el-Ghazal occidental afin de renforcer la protection dans les zones fortement touchées par les violences intercommunautaires et de créer des conditions propices au retour et à la réintégration.

45. Les 24 et 25 juin, la MINUSS, les autorités de l'État de Jongleï et les autorités locales ont organisé un dialogue intra-dinka à Bor pour discuter des violences intercommunautaires cycliques dans l'État et dans la Zone administrative du Grand Pibor. Ce dialogue a réuni 72 participants (dont 13 femmes et 20 jeunes). Les dirigeants communautaires ont convenu d'efforts conjoints pour maintenir la paix dans la région du grand Jongleï. Les représentants des communautés ont discuté des moyens de garantir une cessation immédiate des hostilités et de mettre fin aux attaques récurrentes. Il a été rappelé aux jeunes qu'ils devaient se garder de commettre des hostilités envers leurs voisins. La communauté s'est unie derrière la proposition d'organiser prochainement un dialogue global entre les communautés en conflit afin de rétablir la confiance et de résoudre les conflits intercommunautaires dans la région du grand Jongleï.

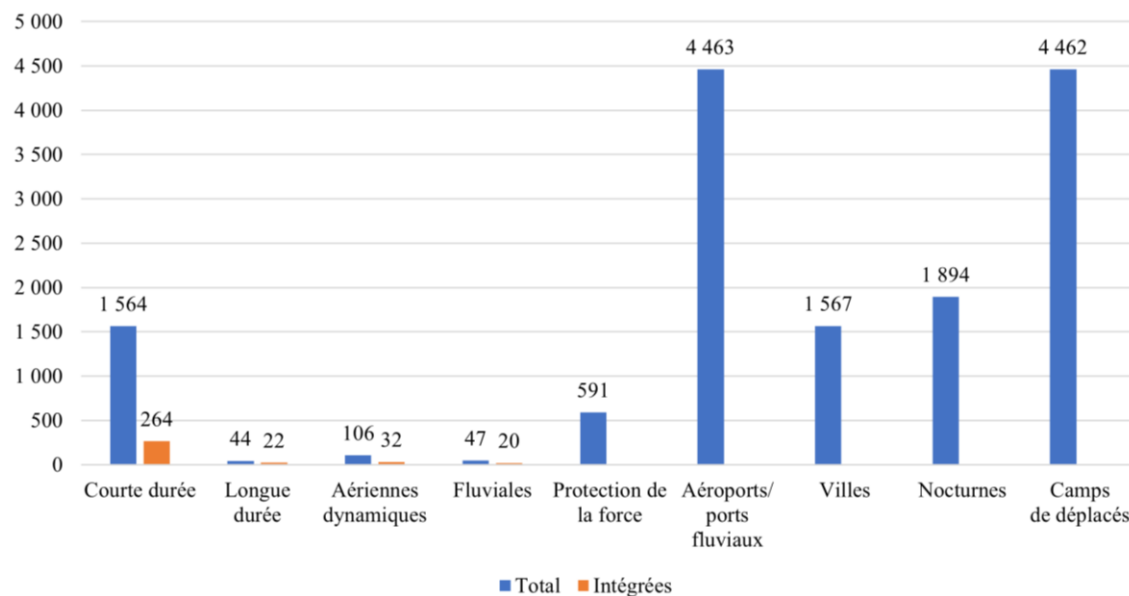
46. La MINUSS a poursuivi sa coordination et ses interventions avec les autorités des États et les autorités locales de Rumbek-Nord (État des Lacs) et de Tonj-Est (Ouarrap), afin de trouver des solutions durables aux violences intercommunautaires et transfrontalières cycliques entre les Pakam (Rumbek-Nord) et les Luanyjang (Tonj-Est). Les 27 et 28 juin, la MINUSS a aidé les communautés, les autorités des États et les autorités locales à organiser un dialogue de paix pour tenter de remédier aux conflits transfrontaliers entre les Luanyjang et les Pakam à Tonj-Sud (Ouarrap), auquel ont participé 100 personnes (dont 12 femmes). Le dialogue a permis aux

représentants des communautés d'engager des discussions et de proposer des solutions locales visant à prévenir les violences récurrentes et à promouvoir la réconciliation.

47. En partenariat avec les ministères de l'élevage et de la consolidation de la paix des États des Lacs, de Ouarrap et de l'Unité, la MINUSS a facilité un projet de réduction de la violence à l'échelon local impliquant les trois États du 16 au 27 juin à l'intention de 82 jeunes des campements pastoraux (dont 7 femmes), qui a abouti à l'adoption de recommandations visant à améliorer la coexistence pacifique entre les communautés voisines des trois États.

48. Au 31 août, la MINUSS avait effectué 14 738 patrouilles, dont 338 patrouilles intégrées, qui comprennent des membres de la police des Nations Unies et du personnel civil aux fins de la protection des civils (voir fig. I). Des soldates de la paix ont participé à 8 % des patrouilles. Au total, 1 462 patrouilles ont été menées par la Mission sur le site de protection des civils de Malakal et aux alentours.

Figure I  
**Patrouilles de la force au 31 août 2023**

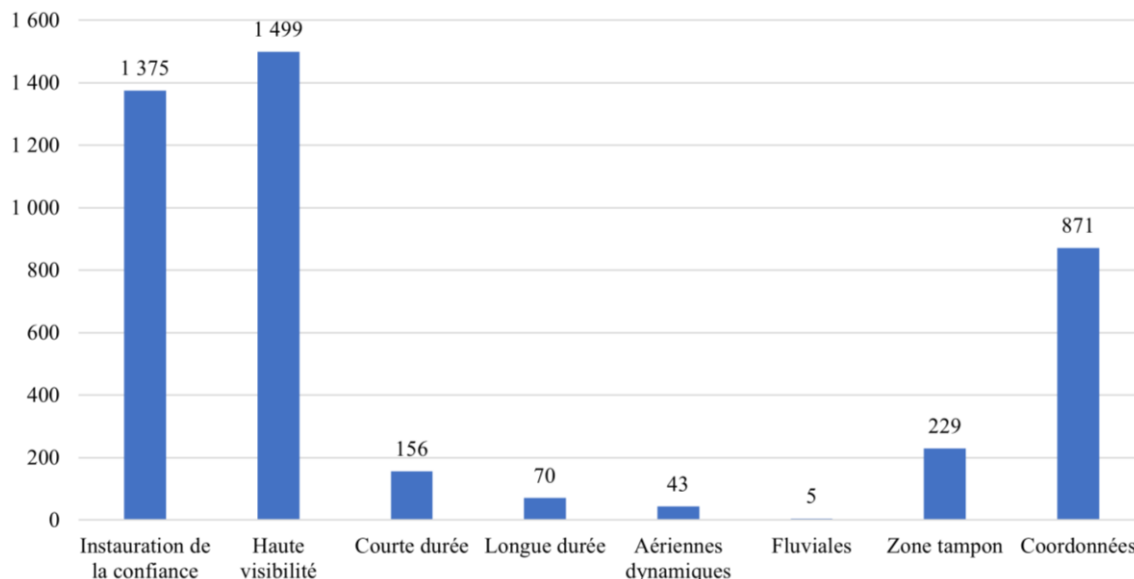


49. Afin d'accroître sa portée opérationnelle, de contrôler les zones de tension pour dissuader les attaques contre les civils et de sécuriser les itinéraires principaux de ravitaillement, la MINUSS a maintenu trois bases opérationnelles temporaires de longue durée à Koch, Tamboura et Jamjang. Elle prévoit d'établir 11 bases temporaires supplémentaires à Nasser, Yuai, Manyobal, Mayom, Kapoeta, Mangalla, Kajo Kaji, Moundri, Moppar, Akop et Raga pour protéger les civils et contribuer à la création d'un climat propice aux élections.

50. Au 31 août, la police des Nations Unies avait effectué 4 248 patrouilles, dont 3 790 comprenaient des femmes et 269 étaient intégrées (voir fig. II). En outre, 221 opérations de contrôle des accès et trois opérations de bouclage et de ratissage ont été menées sur le site de protection des civils de Malakal, dans le cadre des mesures opérationnelles visant à prévenir et atténuer les problèmes de sécurité, à réduire la crainte de violence physique et à renforcer la sécurité des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Au total, 422 équipes d'intervention rapide étaient

prêtes à intervenir pour soutenir la Police nationale sud-soudanaise en cas de problème de sécurité à Djouba, Malakal et Bentiu.

Figure II  
**Patrouilles de la police des Nations Unies au 31 août 2023**



51. La police des Nations Unies a effectué 2 010 visites de courte durée (plusieurs heures) dans des commissariats de police pour surveiller les violations du droit international humanitaire et des droits humains et les atteintes à ces droits et a sensibilisé et formé sur place 11 039 agents de la Police nationale sud-soudanaise (dont 1 613 femmes).

52. La police des Nations Unies a organisé 1 068 programmes de sensibilisation à l'intention de 28 883 membres et dirigeants de communautés, femmes et jeunes (dont 13 883 femmes), afin de les sensibiliser à l'importance de la police de proximité et des stratégies de réduction de la criminalité.

53. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a répondu à 440 demandes d'identification, de retrait et de neutralisation de mines terrestres et d'engins explosifs émanant de la Mission et des communautés locales. L'ensemble des activités a contribué à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et les pertes en vies humaines causées par les mines terrestres et les engins explosifs et à permettre aux populations d'accéder à 82 zones agricoles, à cinq établissements de soins et à 25 sources d'eau naturelle. Au total, 60 952 engins explosifs ont été éliminés et 733 596 m<sup>2</sup> de terrain ont pu être récupérés. Au total, 86 230 participants (12 447 hommes, 15 070 femmes, 30 638 garçons et 28 075 filles) ont été sensibilisés aux risques des engins explosifs dans l'ensemble du pays, 94 % des bénéficiaires ayant démontré qu'ils savaient mieux comment atténuer la menace que représentent les dangers liés aux explosifs.

54. Le 8 juin, à la demande des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le Service de la lutte antimines est intervenu pour nettoyer le site d'une explosion imprévue de munitions et ses environs sur une base militaire à Bentiu (Unité). L'explosion a dispersé des engins explosifs jusqu'à 5 km de distance, y compris dans des zones résidentielles, et a blessé 19 personnes, dont deux enfants. Au total, 2 298 engins explosifs ont été éliminés jusqu'à présent.

### **Les changements climatiques et la paix et la sécurité**

55. L'arrivée tardive de la saison des pluies a retardé le début des activités de culture, ce qui risque d'avoir une incidence sur la sécurité alimentaire et d'accroître la nécessité d'une aide humanitaire. Le Centre satellitaire des Nations Unies, qui surveille les inondations au Soudan du Sud, a fait état d'une étendue d'eau de crue de plus de 10 921 km<sup>2</sup>, avec plus de 202 000 personnes touchées au cours de la période considérée, à Rubkona (Unité), Bor-Sud et Peji (Jongleï), et Rumbek-Est (Lacs). En outre, l'évolution du climat et la concurrence pour les ressources influent sur les déplacements des éleveurs, aggravant les tensions dans certaines régions. Dans l'Équatoria, la présence continue d'éleveurs dinka venant de Bor, déplacés par les inondations de 2021-2022 dans l'État de Jongleï, a continué de provoquer des tensions avec les communautés locales en raison des risques de destruction des récoltes.

56. En réponse, la sécurité climatique a été inscrite à l'ordre du jour des dialogues communautaires, par exemple lors du dialogue intra-dinka à Bor (24 et 25 juin), afin de mieux comprendre les effets du climat sur les moyens de subsistance locaux et les risques de conflits, et de réfléchir à des mesures communes pour y répondre.

### **C. État de droit et application du principe de responsabilité**

57. La MINUSS a soutenu le déploiement d'un tribunal itinérant à Malakal du 2 juillet au 29 août pour juger les infractions graves et promouvoir l'application du principe de responsabilité, ce qui a donné lieu à 20 condamnations. Neuf affaires concernaient des violences sexuelles et fondées sur le genre, pour lesquelles neuf personnes ont été reconnues coupables. Tous les plaignants, victimes, témoins et accusés ont bénéficié d'un soutien psychosocial et de l'assistance d'un conseil. La MINUSS a également mené une mission d'évaluation d'un tribunal itinérant soutenu par le PNUD dans la Zone administrative de Ruweng du 31 mai au 8 juin.

58. De mai à août, la MINUSS a aidé les autorités de l'État de l'Unité à réduire les détentions arbitraires et a continué d'accompagner le Service national des prisons et le système judiciaire dans l'examen des mandats de détention provisoire, notamment dans les prisons de Djouba (Équatoria-Central), Rumbek (Lacs), et Bor-Centre (Jongleï), ce qui a contribué à la libération de 11 détenus provisoires à Djouba et de 13 à Bor le 3 juillet.

59. Dans le Bahr el-Ghazal occidental, les 25 et 26 juillet, la MINUSS a organisé une formation sur les droits humains des personnes détenues à Gedi et Bazia, à l'intention de 45 officiers et dirigeants civils de l'APLS dans l'opposition (dont 20 femmes), et une formation à l'intention de 20 agents de police (dont 3 femmes) sur les enquêtes criminelles du 21 au 25 août, à Kuajena.

60. Du 21 au 27 juin, la MINUSS et l'Organisation internationale pour les migrations ont organisé un atelier de formation pour 50 officiers de justice militaire (dont 4 femmes) afin de renforcer la capacité de la direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à promouvoir l'application du principe de responsabilité pour les infractions graves. La MINUSS a également soutenu le déploiement d'un tribunal militaire général dans le comté de Rivière-Yei (Équatoria-Central) du 22 mai au 16 juin. Au total, 14 affaires ont été jugées, dont quatre concernant des violences sexuelles, et des condamnations ont été prononcées contre 11 soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et un soldat de l'APLS dans l'opposition (tous des hommes). L'avocat des victimes civiles a participé aux procédures et tous les victimes et témoins ont reçu un soutien psychosocial et autre de la part de la MINUSS.

61. Dans le Bahr el-Ghazal occidental, le 6 juin, la MINUSS a lancé un projet pilote à la prison de Thor Majak, afin d'améliorer la sécurité alimentaire dans les prisons. La MINUSS a également dispensé des formations sur la gestion des prisons, l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), et la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les prisons à l'intention de 176 participants (dont 51 femmes) à Aweil, Koch, Kuacjok, Rumbek, Torit et Wau.

62. La MINUSS a soutenu le lancement d'un programme éducatif à la prison d'État d'Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional) à l'intention de 56 prisonniers de sexe masculin (22 mineurs) et d'une formation pilote à la fabrication de savon pour 20 prisonniers (dont 5 femmes) à la prison d'État de Bentiu (Unité), les 20 juin et 8 juillet respectivement.

63. Dans le cadre du projet de fonds d'affectation spéciale pour le comté de Koch, la MINUSS a soutenu l'organisation de formations pour 45 membres de tribunaux coutumiers et autres acteurs de la justice (dont 12 femmes) sur les lois du Soudan du Sud et pour 45 enquêteurs et agents de police (dont 4 femmes) sur les enquêtes du 23 au 27 août.

64. Dans le cadre du projet de fonds d'affectation spéciale pour l'État de Jongleï et la Zone administrative du Grand Pibor, la MINUSS a soutenu deux tables rondes qui ont réuni 100 femmes pour discuter de leur rôle dans l'amélioration de l'accès à la justice et de la sécurité des populations locales, à Bor du 13 au 15 juin et dans la ville de Bilkey-Akobo les 21 et 22 août. Du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin, un projet similaire ciblant les jeunes a formé 324 bénéficiaires (dont 100 femmes) à Wau afin de promouvoir les moyens de subsistance durables et le règlement pacifique des conflits. Du 18 au 21 juillet, la MINUSS et ses partenaires ont appuyé la première réunion des Structures de gouvernance intercommunautaires reconstituées dans le cadre de l'accord de Pieri, afin de discuter de la mise en place de mécanismes intercommunautaires de règlement des conflits.

#### **D. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire**

65. Au 31 août, la MINUSS avait effectué 44 patrouilles de longue durée, 1 564 patrouilles de courte durée et 591 tâches de protection de la force afin de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire ou d'appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire pour assurer la protection des travailleurs humanitaires. Pour assurer la protection des pôles humanitaires, la base opérationnelle temporaire de Jamjang est déployée dans le comté de Pariang depuis le 16 juillet, et la base de Touralei (du 10 au 22 juillet) l'a été pour les convois du Programme alimentaire mondial de l'entrepôt de Touralei jusqu'à Mankien.

66. La MINUSS a répondu à 24 demandes de protection et d'appui logistique émanant de partenaires humanitaires ainsi qu'à 539 demandes de protection concernant neuf sites du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies.

67. Au 31 août, la police des Nations Unies avait assuré la sécurité de 59 missions de livraison d'aide humanitaire et avait effectué 193 escortes pour assurer la sécurité d'ingénieurs et de missions de haut niveau. En outre, elle a poursuivi le déploiement de cinq bases opérationnelles temporaires et bases opérationnelles de compagnie intégrées (Yei, Akobo, Pibor, Tamboura et Kodok), qui ont servi à l'instauration de la confiance, au dialogue avec des dirigeants clés, et au renforcement des capacités de la Police nationale sud-soudanaise aux fins de la prestation de services aux

populations locales, y compris aux personnes déplacées à l'intérieur du pays dans les camps et les zones de retour.

68. Le Service de la lutte antimines a inspecté et déminé 521 kilomètres de routes définies comme prioritaires par la Mission et escorté des patrouilles menées sur 928 km pour que les soldats de la paix et les partenaires humanitaires puissent se déplacer sans craindre les engins explosifs.

## E. Surveillance et enquêtes relatives aux violations des droits humains

69. La MINUSS a recensé et confirmé 199 faits de violences qui avaient nui aux droits humains et à la protection de la population, dont 123 cas de meurtres, 28 atteintes à l'intégrité physique, 20 enlèvements, 20 cas d'arrestation ou de détention arbitraires, 8 cas de détention illégale, de mauvais traitements, de pillage et de destruction de biens civils. Ces faits ont touché 733 civils, dont 99 femmes et 92 enfants (54 garçons et 38 filles) (voir fig. III et IV). Sur les 320 civils tués, 33 étaient des femmes et 18 des enfants (12 garçons, 6 filles). Par rapport à la période précédente, cela représente une diminution de 15 % du nombre de cas (199 contre 236) et une diminution de 26 % du nombre de victimes (733 contre 992). Au total, 133 cas ont été imputés à des milices communautaires ou à des groupes de défense civile ; 35 aux forces de sécurité gouvernementales ; 10 au Front de salut national ; 11 à l'APLS dans l'opposition et à des groupes dissidents ; 2 à des éléments armés étrangers ; 8 à des éléments armés non identifiés ou autres.

Figure III  
Nombre de victimes par type de violence et auteur

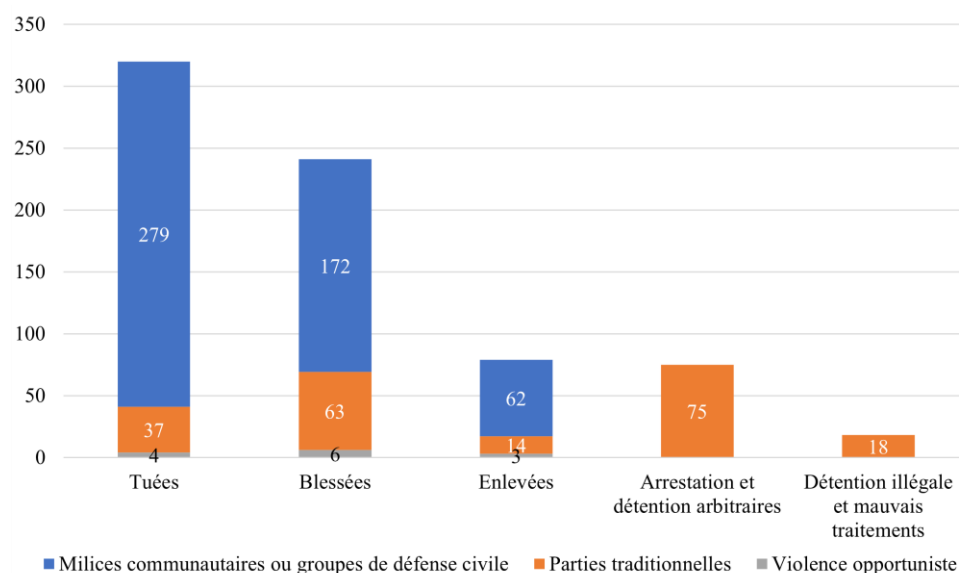
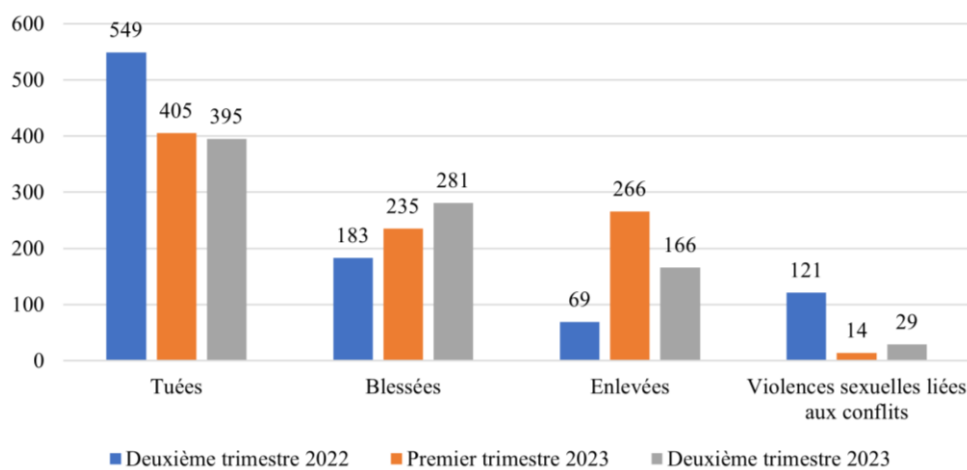


Figure IV  
**Nombre de victimes au deuxième trimestre 2022, premier trimestre 2023  
 et deuxième trimestre 2023**



70. Des allégations d'exécutions extrajudiciaires ont continué d'être signalées. Au cours de la période considérée, 10 civils (9 hommes et 1 garçon) auraient été exécutés dans les États de Ouarrap et des Lacs après avoir été accusés par les autorités de l'État d'avoir participé à des violences intercommunautaires et à d'autres activités criminelles. La MINUSS a collaboré avec les États et les autorités nationales pour enquêter sur ces affaires et y donner suite.

71. Les restrictions injustifiées des libertés fondamentales par les forces de sécurité, notamment la censure, le harcèlement, les arrestations et la détention arbitraires de personnes exprimant des opinions dissidentes, ont persisté, touchant 19 civils de sexe masculin et limitant encore davantage l'espace civique et la participation du public aux processus de gouvernance.

72. La MINUSS a contribué à l'examen des projets de loi relatifs à la Commission vérité, réconciliation et apaisement et à l'Autorité d'indemnisation et de réparation conformément aux meilleures pratiques internationales. La Mission a organisé une série d'activités et de formations pour les parties prenantes sur les mécanismes de justice transitionnelle, et soutient le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles dans la mise en place d'une plateforme en ligne par la création d'un site Web pour la diffusion d'informations sur la justice transitionnelle.

73. La MINUSS a organisé 49 activités de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'intention des parties prenantes, notamment des fonctionnaires, des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des forces de l'APLS dans l'opposition, des organisations de la société civile, des dirigeants communautaires et le grand public. Ces activités ont touché 1 919 personnes (dont 729 femmes) et renforcé leurs capacités à contribuer à la promotion et à la protection des droits humains au Soudan du Sud.

#### a. Les enfants et les conflits armés

74. L'ONU a confirmé que 111 violations graves avaient été commises contre 110 enfants (97 garçons, 13 filles) : 103 enfants (102 garçons, 1 fille) ont été recrutés et utilisés, trois enfants ont été tués et quatre grièvement blessés (cinq garçons, deux filles), et une fille a été violée. Les enfants touchés l'ont été dans les États de l'Équatoria-Occidental (72), de Jonglei (33), de l'Unité (3), de l'Équatoria-Central (1) et du Haut-Nil (1).

75. Cent trois violations consistant à recruter et utiliser des enfants ont été enregistrées, dont 46 par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, 29 par les forces loyales au général de division James Nando, et 28 par l'APLS dans l'opposition. Un cas de viol a été attribué aux forces loyales au général de division James Nando. Il a été confirmé qu'un enfant avait été tué par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, un enfant avait été grièvement blessé par l'APLS dans l'opposition et cinq cas, liés à des restes explosifs de guerre, ont été attribués à des auteurs non identifiés.

76. La MINUSS a organisé 63 séances de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention de 3 532 personnes (dont 1 037 femmes), à savoir 2 320 acteurs locaux (dont 869 femmes), 998 membres des forces de sécurité gouvernementales (dont 135 femmes), 129 responsables de l'administration (dont 26 femmes), 77 officiers de l'APLS dans l'opposition (dont 3 femmes) et 8 partenaires de la protection (dont 4 femmes).

#### b. Violences sexuelles liées aux conflits

77. La MINUSS a recensé et confirmé 18 faits de violences sexuelles liées au conflit, concernant 21 personnes survivantes (12 femmes, 1 homme, 8 filles) (voir fig. V et VI). Les personnes survivantes adultes étaient âgées de 20 à 49 ans. Treize personnes survivantes ont bénéficié d'une aide médicale, six d'entre elles ont intenté une action en justice et deux d'entre elles ont été orientées vers une prise en charge psychosociale. Ces faits ont été attribués aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (6), à la Police nationale sud-soudanaise (1), au Service national de sécurité (2), aux milices communautaires (9) et conjointement aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple et à la Police nationale sud-soudanaise (2) ainsi qu'à des éléments armés non identifiés (1).

Figure V

#### Victimes de violences sexuelles liées aux conflits par type de violence

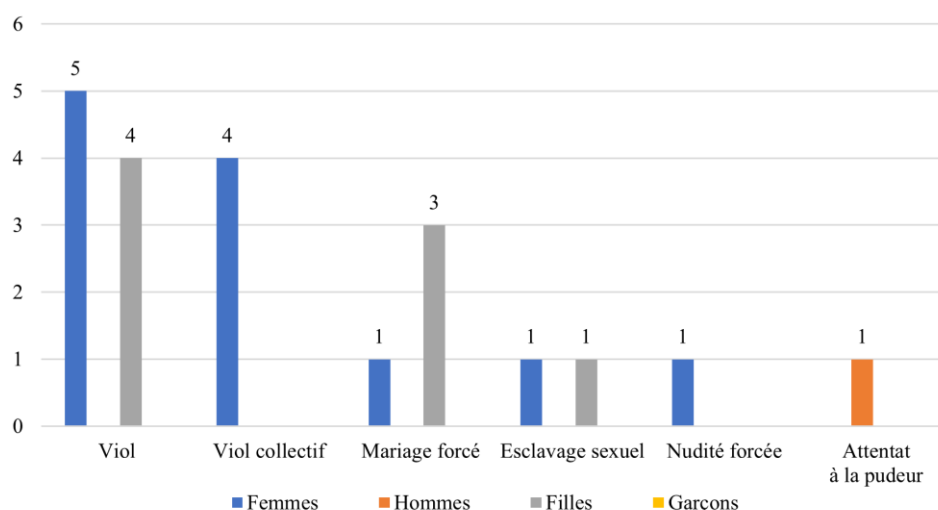
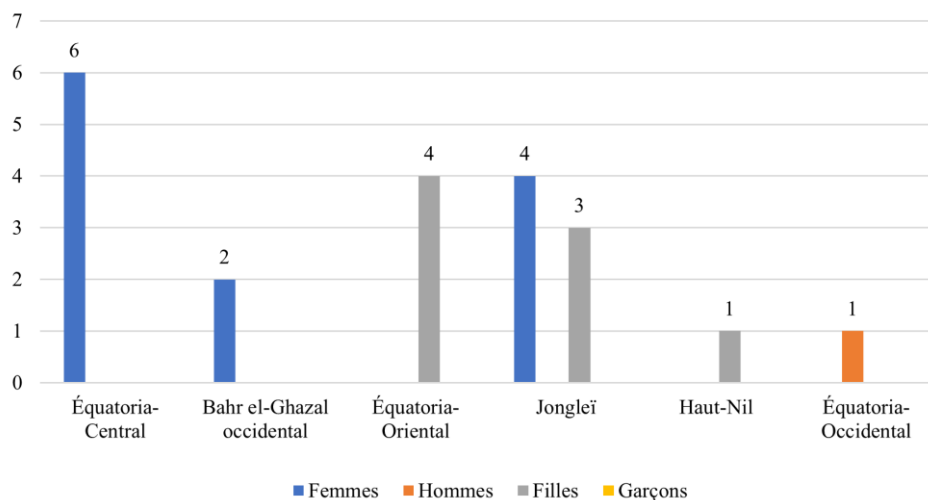




Figure VI  
Victimes de violences sexuelles liées aux conflits par État



78. Le 15 juin, la MINUSS et l'Organisation internationale pour les migrations ont organisé un dialogue civilo-militaire dans le comté de Yei (Équatoria-Central), auquel ont participé 121 personnes (31 femmes), dont des militaires de haut rang et les coprésidents du Comité mixte d'application du plan d'action à l'intention des forces armées concernant la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. Le dialogue s'est conclu par l'adoption de 18 recommandations visant à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits. Un atelier semblable a été organisé les 7 et 8 juillet à Kuacjok (Ouarrap) et a réuni 22 participants (dont 8 femmes). Il y a été recommandé d'accélérer l'unification des forces armées afin de réduire les violences sexuelles liées aux conflits perpétrées par les militaires en les amenant à rendre compte de leurs actes.

79. Le 27 juin, la MINUSS s'est associée au Fonds des Nations Unies pour la population pour organiser un forum à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit. Ce forum a réuni 36 personnes survivantes (30 femmes et 6 hommes), qui ont discuté des difficultés qu'elles rencontrent et ont recommandé la mise en œuvre de projets qui répondent à leurs besoins (du point de vue médical et psychologique et du point de vue des moyens de subsistance).

80. Les 26 et 27 juin, ONU-Femmes, la MINUSS et le PNUD ont organisé, en collaboration avec le Ministère du genre, de l'enfance et de l'aide sociale, le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles et la Community Empowerment for Progress Organization, un atelier de consultation sur la manière de garantir un processus de justice transitionnelle qui tienne compte des questions de genre au Soudan du Sud. Au total, 128 personnes (dont 108 femmes) y ont participé, et ont élaboré et transmis à la Présidente du Parlement des recommandations clés visant à garantir que le processus et la législation en matière de justice transitionnelle qui établiront les mécanismes de justice transitionnelle soient axés sur les personnes survivantes et tiennent compte des questions de genre.

## F. Les femmes et la paix et la sécurité

81. Le 6 juin, la MINUSS a rencontré 30 ambassadrices de paix à Logurung (Équatoria-Oriental) afin de recenser les obstacles à la mise en œuvre efficace de leurs

programmes. Les femmes ont demandé à la MINUSS et aux autres partenaires de la paix de les aider davantage à renforcer leurs capacités. Le 13 juillet, la MINUSS a organisé une activité de vulgarisation sur la violence sexuelle et fondée sur le genre pour 30 élèves (11 filles et 19 garçons) de l'école secondaire Alliance à Bor (Jonglei). Les élèves ont condamné les mariages précoces et forcés ainsi que la violence fondée sur le genre et ont souligné la nécessité d'une action concertée pour réduire au minimum les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre.

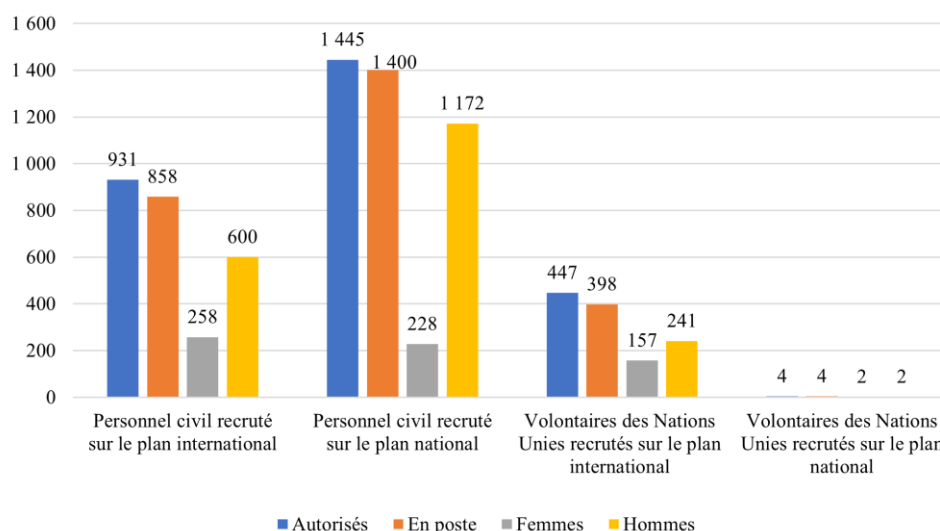
82. Le 19 juillet, le Ministère du genre, de l'enfance et de l'aide sociale a organisé une manifestation sur le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (connu sous le nom de Protocole de Maputo), en préparation de son application. Le Président a promulgué le Protocole en mars 2023.

83. Afin de soutenir la prise en compte des questions de genre dans le Service national des prisons, la MINUSS a poursuivi ses évaluations des besoins en matière de genre à Bentiu, Kuacjok et Torit au mois d'août. Du 21 au 23 août, elle a organisé une formation sur les services pénitentiaires adaptés aux femmes pour 30 agents pénitentiaires (dont 20 femmes) à Rumbek.

## VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

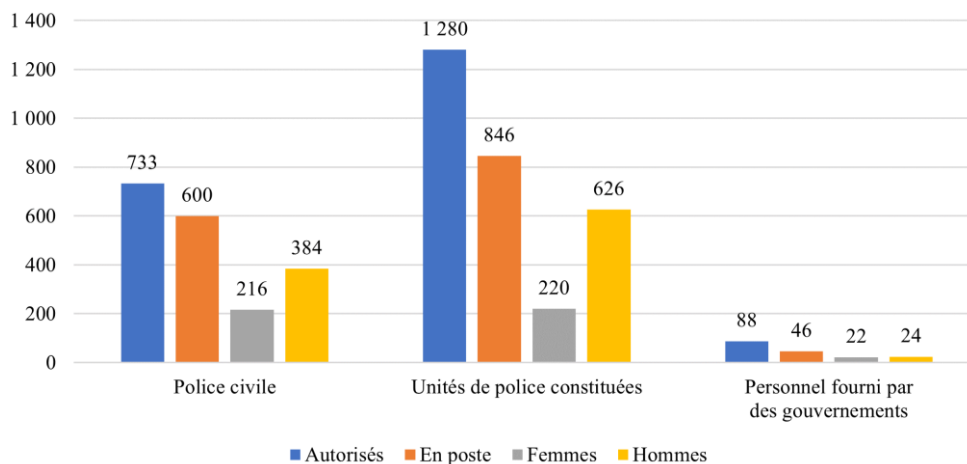
84. Au 31 août, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 660 personnes, dont 858 membres du personnel recrutés sur le plan international (258 femmes, soit 30,0 %), 1 400 membres du personnel recrutés sur le plan national (228 femmes, soit 16,3 %) et 398 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (157 femmes, soit 40,0 %) (voir fig. VII).

Figure VII  
Personnel civil de la MINUSS au 31 août 2023



85. La composante policière de la Mission comprenait 1 492 personnes (effectif autorisé : 2 101), à savoir : 600 policiers hors unités constituées, dont 216 femmes (36,0 %), 846 membres d'unités de police constituées (220 femmes, soit 26,0 %) et 46 conseillers pour les questions judiciaires et pénitentiaires (22 femmes, soit 47,8 %) (voir fig. VIII).

Figure VIII  
Effectifs de police de la MINUSS au 31 août 2023



86. Sur un effectif autorisé de 17 000 personnes, le personnel militaire de la MINUSS comptait 13 742 personnes : 237 officiers de liaison, dont 75 femmes (31,6 %), 439 officiers d'état-major, dont 81 femmes (18,5%) et 13 066 membres des contingents, dont 912 femmes (7,0%) (voir fig. IX et X).

Figure IX  
Personnel militaire de la MINUSS

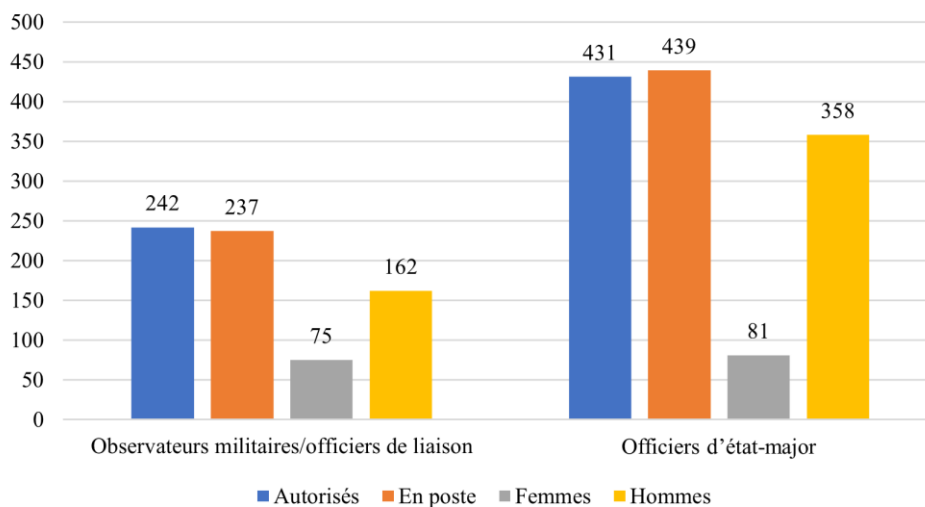
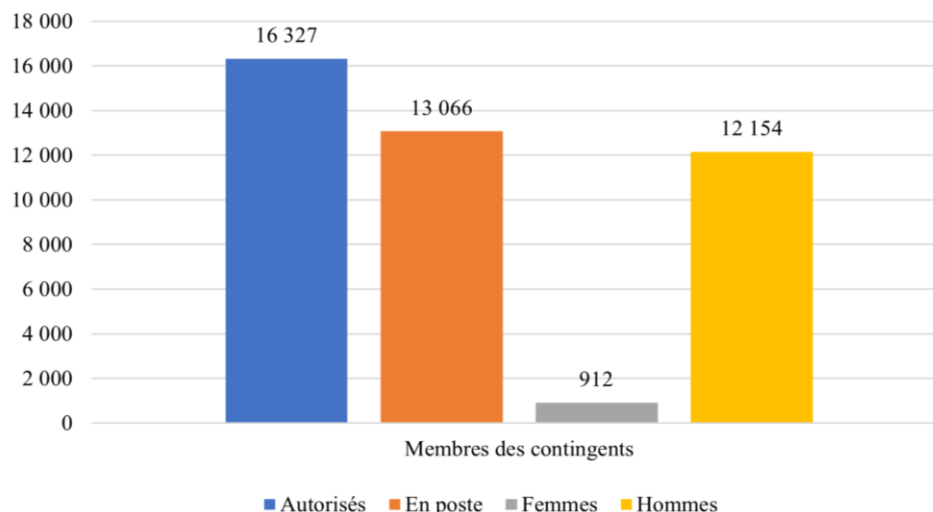


Figure X  
Membres des contingents



87. La MINUSS continue de gérer les risques de fautes, en particulier l'exploitation et les atteintes sexuelles. Au 31 août, la Mission avait effectué quatre visites à Wau, Yambio (y compris Tamboura), Torit et Yei et examiné les inventaires des risques et les plans d'action ; avait tenu des réunions et des dialogues avec les équipes spéciales chargées de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles sur le terrain et les mécanismes communautaires de dépôt de plaintes ; avait proposé des sessions de remise à niveau sur le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies et s'était entretenue avec le personnel sur des questions de déontologie et de discipline. Désormais, une attention particulière sera accordée aux déploiements dans des lieux éloignés.

88. Conformément à la politique applicable, les informations relatives à une éventuelle conduite répréhensible ou à des fautes professionnelles ont été traitées en temps opportun. Au 31 août, 33 allégations de fautes ont été enregistrées dans le Système de suivi de la gestion des dossiers. Deux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été enregistrées. Toutes les victimes identifiées dans le cadre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles précédemment signalées ont continué de recevoir l'appui de la spécialiste hors classe des droits des victimes affectée à la Mission au Soudan du Sud.

## VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

89. Au 31 juillet, la MINUSS avait enregistré 28 violations de l'accord sur le statut des forces (contre 63 durant la précédente période). Vingt-cinq de ces violations concernaient les restrictions imposées par les autorités gouvernementales aux déplacements des patrouilles de la MINUSS dans les États de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Occidental, du Haut-Nil, des Lacs, du Bahr el-Ghazal septentrional et du Bahr el-Ghazal occidental. Onze patrouilles aériennes dynamiques et patrouilles terrestres de Wau à Raga, Timsaha, Deim Zoubeir, Boro Medina, Khor Gana, Kata et Sopo, ont été annulées du fait que les documents contenant des renseignements et les garanties de sécurité aérienne n'ont pas été approuvés par le siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance à Djouba. Dix-sept patrouilles de la

MINUSS se sont également vu refuser l'accès à Wonduruba, Gangura, Nabiapai, Lobonok, Maridi, Ngiri, Moundri, Kedibo et Mvolo, Asare, Rego-Tindalo, Lainya, Terekeka, Wuji, Tonj, Jobor, Mangala, Gemmeiza, Yebisak, Wunuliet et Lado Koda.

90. Le 1<sup>er</sup> juin, des sous-traitants du Service de la lutte antimines se sont vu refuser l'accès et ont été agressés par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Loa (Équatoria-Oriental) alors qu'ils se rendaient de Nimule à Opari pour procéder à l'élimination de munitions non explosées, et ce bien qu'ils aient obtenu l'autorisation nécessaire.

91. Les violations de l'accord sur le statut des forces comprenaient également l'imposition de taxes, de frais et de restrictions injustifiés à la MINUSS et à ses sous-traitants, concernant l'importation de cargaisons destinées à l'usage exclusif de la Mission. Le 14 juin, ESKO, fournisseur international de rations pour les contingents de la MINUSS, a été contraint de payer 2 550 000 livres sud-soudanaises (environ 19 500 dollars) de frais de licence d'importation pour des produits alimentaires à l'Administration fiscale nationale. Le 5 juillet, la MINUSS a transmis les démarches au Gouvernement pour protester et a continué de se concerter avec lui pour obtenir que la Mission et ses sous-traitants soient exonérés du versement de ces redevances.

92. Le 16 juin, dans l'État de Jongleï, la Police nationale sud-soudanaise a récupéré un camion du contingent indien de la MINUSS qui avait été saisi illégalement par des éléments inconnus lors d'une attaque armée contre un convoi de la MINUSS le long de la route Manyabol-Gumuruk en décembre 2013.

93. La criminalité est restée la principale menace pour le personnel et les opérations des Nations Unies, sous la forme de banditisme routier, de larcins et de cambriolages à main armée des domiciles du personnel recruté sur le plan local, entre autres. Les convois humanitaires, escortés par la MINUSS, ont continué d'être la cible d'actes de banditisme routier. Sur le site de protection des civils de Malakal, un membre de la police des Nations Unies a été temporairement enlevé et des actes de vandalisme ont été commis sur deux tours de guet de la MINUSS à la suite d'affrontements intercommunautaires à l'intérieur du site. Au cours de la période considérée, 55 cas de refus d'accès, de harcèlement, d'intimidation et d'extorsion contre du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont été enregistrés.

## VIII. Performance des composantes en tenue

94. La MINUSS a évalué 11 unités, dont cinq bataillons d'infanterie, quatre unités de génie, une unité d'aviation et une unité médicale. Les unités ont été jugées bien entraînées et prêtes sur le plan opérationnel, conformément aux normes des Nations Unies. Cinq unités ont dépassé les normes fixées de l'outil d'évaluation des unités militaires et six unités les ont atteintes.

95. La police des Nations Unies a procédé à l'évaluation de la performance de quatre unités de police constituées (deux à Djouba, une à Bentiu et une à Malakal). La performance globale était satisfaisante ; quelques recommandations ont été faites pour améliorer la formation et l'administration. Lors d'une évaluation supplémentaire de l'unité de Malakal les 16 et 17 août, des insuffisances ont été relevées et des mesures correctives ont été recommandées.

## IX. Observations et recommandations

96. Le Soudan du Sud se trouve à un moment décisif de son histoire, alors qu'il s'apprête à tenir ses premières élections générales depuis son accession à

l'indépendance en 2011. À moins de deux ans de la fin de la période de transition, le Gouvernement doit encore mettre en place les cadres juridiques nécessaires, ainsi que les institutions compétentes pour préparer et tenir des élections crédibles. Le temps est compté. J'invite la classe dirigeante du Soudan du Sud à utiliser le peu de temps qu'il lui reste pour s'atteler à ces tâches en suspens.

97. Tout en saluant les déclarations du Président, qui a systématiquement annoncé que les élections se dérouleraient comme prévu, je constate avec une inquiétude croissante que le Parlement n'a pas encore adopté le projet de loi électorale, qui reste bloqué à l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée, et que la reconstitution de la Commission nationale de révision de la Constitution, de la Commission électorale nationale et du Conseil des partis politiques n'a pas encore eu lieu. Se mettre d'accord sur ces tâches essentielles ne nécessite pas de ressources financières, mais une volonté politique et un esprit de compromis pour aller de l'avant de manière inclusive. Le non-fonctionnement du Conseil des partis politiques porte atteinte au processus politique puisque la plupart des partis politiques fonctionnent sans être enregistrés et qu'il n'y a à ce jour pas de véritable dialogue entre les partis sur la rationalisation du processus électoral.

98. J'invite instamment le Gouvernement à chercher en priorité à obtenir un accord sur ces dispositions clés afin d'ouvrir la voie à la tenue d'élections libres, régulières et crédibles, tout en parvenant à un consensus sur le comptage, l'inscription sur les listes électorales et la participation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés.

99. La mise en place de l'équipe spéciale conjointe gouvernementale et trilatérale visant à soutenir l'élaboration de la constitution et le processus électoral présente un cadre dans lequel la mise en œuvre peut progresser et offre aux partenaires la possibilité d'évaluer les points d'entrée dans le cadre de la demande d'assistance électorale formulée par le Gouvernement. J'encourage les parties à répondre aux attentes du public et à atteindre ces objectifs de référence clés. Je me félicite de la participation continue de l'IGAD, de l'Union africaine et de la troïka à l'équipe spéciale et j'appelle à une collaboration renforcée avec l'Organisation des Nations Unies en vue de diffuser un message commun et de tirer parti de l'avantage comparatif que chaque partenaire apporte aux processus.

100. Je continue d'insister sur l'importance d'un espace politique et civique, ainsi que d'un climat de sécurité, qui sont des conditions préalables à la tenue d'élections libres, régulières et crédibles. Avec le début de la campagne électorale dans certaines parties du pays, il est impératif que tous les partis politiques aient les mêmes possibilités, le même accès et les mêmes droits, en vertu de la loi, pour pouvoir mobiliser leur soutien politique. Je rappelle également aux parties qu'elles se sont engagées à respecter les dispositions de l'Accord revitalisé en matière de genre.

101. Je demande au Président, Salva Kiir, et au Premier Vice-Président, Riek Machar, de régler sans attendre leurs différends concernant les dispositions transitoires de sécurité et d'établir la répartition définitive des postes à l'échelon intermédiaire du commandement des Forces unifiées nécessaires. Les délais relatifs aux Forces unifiées nécessaires continuent d'être dépassés et j'appelle les deux dirigeants à remettre le processus sur les rails de toute urgence.

102. Je redis ma préoccupation face à l'impasse politique dans laquelle se trouvent le MPLS et le MPLS dans l'opposition en raison du limogeage de la Ministre de la défense et des anciens combattants et du Ministre de l'intérieur et de la réattribution de leurs portefeuilles en l'absence de consensus, ainsi que face à ses incidences sur les progrès concernant les dispositions transitoires de sécurité. J'appelle les deux parties à régler ce problème dans les meilleurs délais.

103. Des violences intercommunautaires, des allégations d'exécutions extrajudiciaires et des violences sexuelles continuent d'être signalées dans certaines régions du pays. Je demande instamment au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour renforcer les institutions de l'état de droit afin de mettre fin à l'impunité persistante, y compris pour les infractions graves. À cet égard, je prends acte de l'engagement des acteurs de la justice civile et militaire à améliorer l'accès à la justice, y compris pour les victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre. L'Organisation des Nations Unies continue de soutenir le renforcement de la chaîne de la justice pénale de manière intégrée et l'élargissement de la présence des acteurs de la justice dans tout le pays afin de promouvoir la justice et la pleine réalisation des droits humains.

104. Tout en mesurant les efforts déployés par le Soudan du Sud pour tenter de remédier à la dégradation de la situation au Soudan, je reste extrêmement préoccupé par les répercussions du conflit sur le Soudan du Sud. L'afflux massif de réfugiés et de rapatriés aux points d'entrée dans les États du nord du pays a encore aggravé une situation humanitaire déjà fragile. Je demande à la communauté internationale et aux donateurs d'augmenter leur contribution financière afin de permettre aux acteurs humanitaires de fournir l'aide nécessaire.

105. Le Soudan du Sud reste un environnement dangereux pour les travailleurs et travailleuses humanitaires. Les attaques fréquentes et la criminalité continuent d'affecter leur capacité à accomplir leur travail. Je demande au Gouvernement de prendre toutes les mesures possibles pour que les partenaires humanitaires disposent d'un accès sûr et sans entrave pour pouvoir fournir des services vitaux, et pour que les auteurs des attaques soient traduits en justice.

106. Enfin, j'exprime ma profonde gratitude aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et au personnel des Nations Unies et salue l'action de l'IGAD et de l'Union africaine. Je remercie mon représentant spécial pour le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, le personnel de la MINUSS, l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les partenaires humanitaires pour leurs efforts constants en faveur de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud.

